

L'IVG, en France le compte n'y est pas

5000 femmes partent à l'étranger chaque année pour avorter parce qu'elles ont dépassé les délais légaux. En effet, en France, une femme a seulement 12 semaines pour avorter.

Faire respecter notre droit à l'IVG est rendu chaque année plus difficile du fait de la fermeture de nombreux centres d'IVG (civg) : les restructurations hospitalières et la fermeture des maternités de proximité ont un impact direct sur l'accès à l'ivg.

Il est également encore aujourd'hui difficile de trouver des professionnel.les pour pratiquer l'ivg. car elle est encore considérée comme un acte médical à part . En effet, au delà de la clause de conscience générale s'appliquant aux médecins pour tout acte médical (qui leur permet de refuser telle ou telle pratique), l'IVG est concernée par une clause de conscience spécifique. Certain.es professionnel.les qui ne pratiquent pas d'IVG refusent d'orienter les patientes, alors que la loi les y oblige..

Et on interdit aux sages femmes de pratiquer des IVG instrumentales (= non médicamenteuses)

Par ailleurs, les jeunes n'ont pas toujours accès aux informations qui leur permettraient de faire valoir leurs droits. La loi Aubry du 4 juillet de 2001 prévoit 3 heures d'information sexuelle obligatoire, chaque année et par an pour chaque niveau de scolarité mais elle n'est pas appliquée.

Il est temps que ça change, la situation doit évoluer.



Nous voulons que les délais légaux pour avorter soient harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe,

Nous voulons la suppression de la double clause de conscience sur l'IVG pour les professionnel.les de santé

Nous voulons que les femmes puissent décider de la méthode employée pour leur IVG.

Nous voulons que les sages-femmes puissent pratiquer des IVG instrumentales

Nous voulons la réouverture des civg fermés.

Nous voulons des moyens financiers pour les CIVG et les centres de planification pour qu'ils soient accessibles à toutes sur l'ensemble du territoire..

Nous voulons que l'éducation à la sexualité de 3h par an dans tous les établissements scolaires, prévue dans la loi de du 4 juillet 2001 soit effective.

Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale de façon transpartisane pour augmenter de deux semaines les délais et supprimer la double clause de conscience. Nous soutenons cette proposition de loi qui sera débattue le 8 octobre.

Dans certains pays tels les États Unis , le droit à l'avortement est attaqué au moyen de lois terriblement restrictives. Dans d'autres, les femmes ne peuvent pas encore bénéficier de ce droit et se battent pour faire changer la législation.

Nous sommes solidaires de toutes les femmes qui dans tous les pays se battent pour conserver ou conquérir le droit à l'avortement. Leur combat est le nôtre !

Nous le dirons dans la rue le 26 septembre.

